

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019**

**DELIBERATION N°2019.00011**

**SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - SAINT-ETIENNE LIVE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 47

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Robert KARULAK

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 30 janvier 2019**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20190124-D20190001110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190130

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Denis BARRIOL

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2019**

### **SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES - SAINT-ETIENNE LIVE**

Saint-Etienne Métropole a mis en place dès 2005 un dispositif d'aides aux manifestations culturelles. Afin d'affirmer une politique de soutien aux festivals propre à la Métropole, dans le cadre d'une politique d'attractivité renouvelée et dans le but de rationaliser la gestion des subventions dans un souci de transparence et de bonne gestion, un nouveau dispositif de soutien aux festivals a été proposé en 2016.

Pour mémoire, les objectifs de ce nouveau dispositif sont de :

- favoriser le rayonnement du territoire et son attractivité culturelle ;
- faire valoir l'action de Saint-Etienne Métropole en lien avec les autres politiques publiques métropolitaines ;
- renforcer le dialogue avec les porteurs de projet au travers d'une grille d'évaluation, définissant les attentes de Saint-Etienne Métropole (fin d'une logique de guichet) ;
- coordonner le dispositif en lien avec les communes de Saint-Etienne Métropole.

Au titre de l'année 2019, suite à un appel à projets, onze festivals ont fait acte de candidature. Après une première étude des dossiers, trois festivals n'ont pas été retenus car ils ne correspondaient pas aux exigences fixées par Saint-Etienne Métropole.

Le festival « Paroles et Musiques » qui devient « Saint-Etienne Live » a été retenu afin d'être auditionné. Le jury était composé du Vice-Président en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, de la Conseillère Communautaire déléguée auprès du Vice-Président ainsi que des techniciens de Saint-Etienne Métropole et des villes de Saint-Etienne, Firminy et Saint-Chamond.

Ce festival de musiques actuelles se tiendra du 14 au 15 juin 2019 sur deux soirées uniquement, et il se déroulera comme l'édition précédente sur le Parc Couriot à Saint-Etienne. La programmation sera essentiellement des têtes d'affiches. Le budget 2019 du festival s'élève à 1 024 000 €.

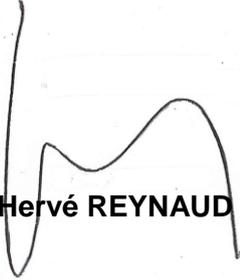
Au regard de l'attractivité, du rayonnement, de la durée et de la fréquentation de ce festival (plus de 20 500 spectateurs en 2018), une subvention de 56 000 € est proposée au titre de l'année 2019 soit 5,5 % du budget global de l'évènement.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le soutien de Saint-Etienne Métropole au festival Saint-Etienne Live à hauteur de 56 000 € ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre Politique culturelle : 6574 du budget Culture de l'exercice 2019 sous réserve de l'adoption du BP 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Premier Vice-Président,**



**Hervé REYNAUD**